

Taxe d'accise—Loi

Je prévois que les trappeurs, les pêcheurs et les chasseurs de ces collectivités isolées ne demanderont pas de remboursement, parce qu'ils ne comprendront pas le formulaire. Je suppose que celui-ci sera imprimé en français et en anglais. Or, la plupart des habitants de ces collectivités éloignées parlent et écrivent le cri. Je suis sûr qu'ils ne savent pas le français. Peut-être arriveront-ils à trouver quelqu'un qui leur lise le côté anglais.

Certaines collectivités devraient être exonérées de cette taxe d'accise de 10c. le gallon, pour la simple raison qu'elles auront droit au remboursement de chaque cent dépensé pour de l'essence.

Le remboursement va figurer parmi les revenus imposables. Le même problème s'est présenté avec les allocations familiales. Les habitants de ces régions n'avaient aucune idée que les allocations familiales s'ajoutaient à leurs revenus. Le montant de la taxe qu'ils vont récupérer va aussi s'y ajouter. Ces gens n'arrivent pas à comprendre ce qui se passe. Pourquoi, demandent-ils, le gouvernement nous donne-t-il quelque chose sans nous en souffler mot, puis, à la fin de l'année, nous en réclame une partie? Très souvent, ils vivent presque en deçà du seuil de la pauvreté. Ils n'ont pas d'argent à retourner au fisc.

Je me demande si l'État est habilité à percevoir cette taxe d'accise sur les réserves indiennes. A l'heure actuelle, les Indiens visés par les traités qui travaillent dans les réserves ne payent pas d'impôt sur le revenu. Est-ce que la loi sur la taxe d'accise annule la loi de l'impôt sur le revenu? J'ai essayé de faire tirer la chose au clair par le ministère, ces derniers jours, mais sans succès. Personne n'a pu me dire si ces gens-là seraient assujettis à cette taxe ridicule sur l'essence, ou s'ils en seraient exonérés.

Ce chiffre de \$2.25 le gallon est le prix de l'essence qui a été reçue l'hiver dernier par les routes d'hiver. Les nouvelles livraisons qui vont arriver seront vendues \$2.35 ou \$2.40 le gallon. Je suppose qu'à partir de \$2 le gallon, on peut ajouter 5c. ici ou là sans faire beaucoup de différence. Les véritables victimes de cette taxe, ce seront les consommateurs du Nord.

J'aimerais maintenant traiter de la taxe supplémentaire imposée aux transports aériens. Au moins 25 localités de la circonscription de Churchill n'ont d'autre moyen de communications ou de transport que l'avion. Elles n'ont ni routes ni chemins de fer. Une fois de plus, on impose une taxe supplémentaire à des gens qui doivent voyager par avion, qui n'ont pas le choix.

En outre, le ministre des Transports (M. Marchand) a jugé opportun de fermer bon nombre de pistes d'atterrissage dans le Nord, imposant ainsi de nouvelles restrictions aux habitants de la région. La province du Manitoba a accepté d'assumer à parts égales, avec le gouvernement fédéral les frais de remise en état des pistes, dans le nord du Manitoba, afin que celles-ci répondent aux normes nationales. J'ai demandé au ministre quelles mesures on prendrait, ou s'il envisageait réellement de partager les frais avec les provinces. Je lui ai demandé de faire preuve d'initiative en prenant les moyens voulus pour que ces pistes éloignées soient remises en service, pour permettre aux habitants d'utiliser les installations existantes.

J'espère que les fonds perçus grâce à cette nouvelle taxe sur les transports aériens permettront au gouvernement fédéral d'assumer sa part des frais de remise en état des pistes d'atterrissage en conformité des normes du ministère des Transports.

Le gouvernement actuel ne se soucie pas des Canadiens. Dans notre région du pays, le fardeau que le ministre

[M. Smith (Churchill).]

impose au public montre qu'il n'est pas soucieux d'accorder la priorité au peuple. Je sais que cette notion de priorité au peuple est un vieux slogan fabriqué par le NPD lors de la campagne électorale. Le parti conservateur n'avait pas besoin de clamer une telle croyance, car il a toujours estimé que le peuple venait avant tout le reste.

Des voix: Oh!

M. Smith (Churchill): Le 18 juillet, le cabinet du premier ministre a publié un communiqué selon lequel le Canada et le Manitoba avaient conclu un accord de coopération étroite pour informer la population des programmes concernant les deux niveaux de gouvernement. C'était quelque chose d'énorme, c'était un pas en avant. Toutefois, nous avons lu dans le *Globe and Mail* du 23 juillet que pendant que le premier ministre (M. Trudeau) discutait face à face avec le premier ministre de cette province, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) était derrière celui-ci et le menaçait d'un couteau en déclarant: Maintenant que vous ne nous avez pas donné les renseignements, nous allons prendre des mesures pour vous mettre pratiquement en prison ou lancer une injonction contre le gouvernement provincial.

J'ai vu avec plaisir le ministre des Affaires indiennes prendre cette initiative. Il est grand temps qu'il prenne un peu la défense des gens qu'il représente, car je ne pense pas qu'il ait beaucoup représenté les populations concernées par la dérivation du fleuve Churchill et par d'autres ouvrages hydro-électriques au Manitoba.

En parcourant le bill C-66, je suis sidéré par le fait qu'il n'a strictement rien à voir avec le Nord du Manitoba. Tout ce qu'il fait, c'est imposer un nouveau fardeau aux habitants du Nord. Ils ne peuvent même plus voyager en avion à cause de l'augmentation des frais. Ils ne peuvent pas se permettre de prendre des vacances.

Nous essayons d'inciter les gens à partir au Nord pour travailler dans nos mines et mettre cette région en valeur, mais dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons même pas les inciter à y aller, car le coût de la vie y devient prohibitif. Et pourtant, sans le Nord du Canada, le reste du pays crèverait de faim, car 70 p. 100 de ce que nous produisons va à l'Est de façon à lui permettre de survivre. C'est pourquoi j'estime qu'un grand nombre des articles que nous étudions, en particulier la taxe de 10c. par gallon, devrait disparaître de ce bill. Je suis entièrement d'accord avec l'amendement proposé par mon chef, et qui vise à renvoyer la mesure à six mois. En fait, j'aimerais la voir renvoyée pour toujours.

J'aurais une autre précision à apporter à propos du coût du chauffage des maisons; j'aimerais préciser que nous sommes obligés de les chauffer neuf ou dix mois par an. Lorsque les habitants du Nord commenceront à sentir les répercussions de cette augmentation du prix du fuel domestique, ce sera un exode massif. Si les députés estiment que le taux de chômage est actuellement élevé, qu'ils attendent un peu jusqu'à ce que ce bill soit adopté, et que les gens ne touchent pas de remboursements. Je puis vous garantir que le taux de chômage au Manitoba dépassera largement son niveau actuel.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'ai suivi de très près et avec beaucoup d'intérêt les débats se rapportant au bill C-66 qui a principalement pour but d'augmenter la taxe d'accise sur l'essence de 10c. le gallon. Soyez toutefois assuré, monsieur le président, que la Chambre des communes n'est pas le seul témoin des